

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## EN ALLEMAGNE

Les journaux nous racontent que de Bonn, Guillaume II a fait avec le kronprinz une excursion à l'abbaye des RR. PP. Bénédictins à Maria-Laach. Cette abbaye sécularisée sous Napoléon I<sup>er</sup>, a été rendue par Guillaume à l'ordre de Saint-Benoît en 1892. L'abbaye est un chef-d'œuvre de style du douzième siècle, et Guillaume II, qui adore ce style, a offert aux Pères, des sommes importantes pour restaurer leur couvent et leur admirable église. L'abbé mitré de Maria-Laach, Benzler, a reçu l'empereur et ses invités à la porte du superbe cloître, qui vient d'être restauré, et lui a adressé des remerciements. Guillaume II a répondu que l'ordre de Saint-Benoît pourra toujours compter sur sa protection, comme toutes les institutions destinées à conserver au peuple la croyance. L'empereur a aussi parlé, dans des termes flatteurs, des grands mérites de l'ordre, en ce qui concerne la science et les arts, et a exprimé ses regrets de ne pas pouvoir visiter l'abbaye du Mont Cassin.

Après avoir visité l'abbaye, l'église et les jardins, et pris le déjeuner avec les Pères, dans leur superbe réfectoire, restauré grâce aux libéralités de l'empereur, Guillaume II a quitté Maria-Laach, où il avait passé presque trois heures.

Guillaume II est tout à fait dans son rôle. La tyrannie et la théocratie sont faites pour s'entendre, pour se prêter un mutuel secours.

De tous temps la royauté de droit divin a été la pure doctrine ecclésiastique; jamais un théologien orthodoxe n'a admis que le pouvoir souverain vint du peuple ou résidât dans le peuple. De Bonald a vu dans la doctrine de la souveraineté populaire un fruit de l'athéisme.

Guillaume II, le pape teuton, qui se croit le représentant de la divinité sur la terre, n'est pas assez bête pour ne pas chercher à s'entendre avec ceux qui « conservent aux peuples les saines croyances ».

Est-ce à dire qu'une démocratie doit agir comme l'empereur allemand? Si une religion est nécessaire au peuple, comme le prétendait le grand sceptique Renan, c'est une religion sécularisée, faisant une large part aux aspirations laïques. Ce n'est pas pour rien que s'est faite la distinction entre le clergé régulier et le clergé séculier: Guillaume II a surtout besoin du premier. Il lui fait un doigt de cour: rien de plus naturel.

Georges LOIRÉ.

## CHIQUENAUDES

L'ouvrier

Il ya trente ans on a créé, en France, une République.

M. de la Palice, vous ne nous apprenez rien de nouveau, dites-vous.

Sans doute, mais écoutez-moi un instant. Croyez-vous qu'après avoir institué la République on se soit préoccupé de créer des républicains?

— Ça, c'est une autre affaire...  
— Je vous crois. A mon avis, il s'est passé une chose singulière.

On a fabriqué des écussons avec des R. F. à foison. On a écrit en grosses lettres, les mots Liberté, Egalité, Fraternité au frontispice de nos monuments. On a placé dans les feux d'artifice du 14 juillet, de belles têtes de Marianne dont le nez rutilant laissait s'envoler maintes chandelles... romaines.

C'était, sans contredit, un très louable effort. Mais on s'en est tenu là. On ne s'est point soucié de former de saines républicains. On était tranquille. On s'imaginait que toute la besogne était faite.

Quant à l'ouvrier, on n'y pensait pas; on ignorait que la classe prolétarienne renferme des trésors de dévouement à la démocratie.

Alors, qu'a fait cet ouvrier? Sollicité par les associations des adversaires de la République, il s'est laissé prendre tout entier, franchement, simplement.

Dans beaucoup d'endroits des sociétés se sont ouvertes à lui. On l'a fait gymnaste, acteur. Il joue du clairon.

Puis, le jour du vote, il est préparé, cuisiné, et donne le spectacle écoeurant d'élections comme on en constate trop fréquemment.

Les républicains déplorent cet état de choses?

Ils récoltent ce qu'ils ont semé. Toutefois, il faut espérer que les événements actuels leur ouvriront les yeux et qu'à l'avenir ils ne s'étonneront plus de voir l'ouvrier dans leurs rangs.

Peut-être comprendront-ils que dans toute association politique créée pour la défense de la liberté, le bourgeois ne saurait salir la redingote, ni la casquette de drap le chapeau à huit reflets.

René MAILLY.

## EN CHINE

Un télégramme de M. François

Par un télégramme adressé de Mungtse au ministre des affaires étrangères, notre consul général, M. François, annonce qu'il a trouvé à la frontière du Yunnan des envoyés du vice-roi avec des escortes. A dix kilomètres en avant de Mungtse, les troupes chinoises, selon les revendications formulées à Pékin par le gouvernement français, ont rendu les honneurs à notre agent et les hauts mandarins lui ont apporté, avec des excuses officielles, les regrets du gouvernement chinois pour les faits du mois de juin dernier.

## INFORMATIONS

Au pays des antisémites

M. Max Régis était attablé lundi soir dans une brasserie avec son frère Louis et quelques amis, quand M. Laberdesque, directeur de la Revanche du Peuple, s'approcha de la table pour lui demander des explications au sujet de prospectus distribués dans l'après-midi. Une bagarre se produisit aussitôt et des coups de revolver furent tirés par M. Talhoude, adversaire de M. Régis. Le maire d'Alger a été atteint à la tête. M. Louis Régis et deux de ses amis ont aussi été blessés, mais aucune des blessures n'est très sérieuse. Transportés dans une pharmacie, les blessés y ont reçu les soins nécessaires et les balles ont pu être extraites.

Le crime de Haute trahison

Le bruit avait couru que Marandon et Givonnet, les deux inculpés dans l'affaire de haute trahison, s'étaient procuré les plans et les pièces principales du canon de 75 millimètres, inventé par le colonel du Port. Un rédacteur de l'Agence Nationale a demandé au secrétaire général de la Société des forges de Commentry ce qu'il y avait d'exact dans cette information.

« Il m'est impossible de vous renseigner exactement, a-t-il répondu, mais je ne crois pas que les ouvriers inculpés aient pu se procurer les plans du canon de Port qui sont secrètement gardés dans un coffre-fort placé dans le bureau de l'ingénieur en chef de nos ateliers de la ville de Gozet. Quant aux pièces du canon, elles sont fabriquées à Bourges; nous n'en possédons, à Montluçon, que deux échantillons. Or, je ne crois pas que ces échantillons aient été enlevés, car on s'en serait immédiatement aperçu.

» Il est probable que les espions ont essayé de se procurer des secrets intéressant la défense nationale, mais ils n'ont certainement pas réussi. »

Les obsèques de Paul Minck

Les obsèques civiles de Paul Minck ont eu lieu hier à Paris. Une foule nombreuse a suivi le corps de l'ardente socialiste.

Sur divers points du parcours, des manifestations se sont produites, ainsi qu'au cimetière du Père-Lachaise où des discours ont été prononcés par MM. Vaillant, député; Vaughan, directeur de l'Aurore; Rousselle, maire d'Ivry et M<sup>me</sup> Séverine.

La révolte des Beni-ben-Asser

La bande inconsciente de mécontents et de pillards qui a envahi Marguerite est capturée presque entièrement; on a opéré plus de 200 arrestations dans le Zaccar; 125 ont été maintenues par le parquet, qui siège en permanence sur les lieux.

Le principal assassin Abdallag, dit l'Egorgeur, a été arrêté à Vesoul-Benian.

Pour achever de rassurer les populations européennes de la région, une démonstration militaire a été faite vers Meurad, Marango et Marceau.

Les notables indigènes du douar d'Adelia, ont promis leur concours absolu pour livrer les coupables et restituer les objets volés dans deux jours.

On procède, en outre, au désarmement général des deux fractions coupables.

Beaucoup des objets volés sont retrouvés dans les grottes ou les gourbis, à l'exception pourtant des armes, que les insurgés ont soigneusement cachées. L'enquête ouverte commence à donner des résultats assez précis.

L'instigateur de la révolte, le vrai chef, serait bien Yacoub-Mohammed-Bel-Hadj-Ben-Aïssa. Ben-Djilah, qui avait été signalé comme chef, ne serait que le premier lieutenant du marabout, dont le frère Miloud-Bel-Hadj-Ben-Aïssa, serait le second lieutenant. Ce dernier seul est arrêté.

La geôle, les caves et les bureaux de la mairie sont remplis de prisonniers. Ceux-ci, sont au nombre d'une centaine; tous sont reconnus par les colons. Ces révoltés sont tous des Arabes qui travaillaient au village.

Le crime de Corrancez

Le parquet a abandonné l'hypothèse que Brière aurait cherché à se débarrasser de ses enfants afin de pouvoir se marier.

On cherche vainement le mobile de l'assassinat, et il est évident que l'instruction sera longue et laborieuse; d'autant plus qu'on

n'a pu trouver un témoin à charge. Les seules personnes entendues jusqu'ici par les magistrats instructeurs ont fait des déclarations plutôt favorables à l'accusé.

En résumé, l'instruction languit. Elle n'a pas fait un pas depuis l'arrestation de Brière. Les magistrats sont très embarrassés, et cela se conçoit.

A Chartres et dans la région, l'opinion publique est très partagée. Brière compte de nombreux partisans qui se portent forts de sa moralité antérieure.

Brière nie toujours être l'auteur du crime épouvantable dont on l'accuse.

Il répond peu aux questions qui lui sont posées; en somme jusqu'ici aucune charge très sérieuse n'a été relevée contre Brière.

Suicide de deux Étudiants

Mardi matin, à deux heures, deux étudiants en droit, âgés de vingt ans, se sont brûlés la cervelle dans une chambre meublée. L'un, nommé Mathis, est fils d'un commissaire de la marine; l'autre est le deuxième fils de M. Chaudié, ancien gouverneur général de l'Afrique occidentale. Ces jeunes gens étaient très liés et professaient un égal mépris pour l'existence, qui leur paraissait banale, ennuyeuse! Maintes fois ils avaient laissé percer leur intention d'en finir tôt ou tard par le suicide; Mathis surtout affichait son profond dégoût de la vie.

Samedi, tous deux louèrent une chambre meublée, bien qu'ils habitassent avec leurs parents. Ils avaient acheté un revolver de fabrication anglaise et, ce matin, après avoir absorbé plusieurs verres de cognac et de whisky dans un café, ils rentrèrent dans leur chambre. Chaudié se tira une balle dans la tête; aussitôt Mathis, ramassant l'arme, s'allongea sur le lit, et, d'un seul coup, se tua net. La balle entra par la tempe droite et sortit par la gauche. Chaudié qui avait les yeux crevés par la balle de revolver, revint à lui et, paraissant à la fenêtre, appela à l'aide. Les constatations faites, le cadavre de Mathis a été rapporté chez ses parents. De même, Chaudié, dont le père accourut à la première nouvelle, fut ramené dans sa famille.

Un nouveau Jack-l'Eventreur

Ludwigsho (en Palatinat), 30 avril

Le nouveau Jack l'Eventreur que la police recherchait depuis longtemps et dont les journaux ont signalé l'arrestation a été surpris dans des circonstances assez bizarres à Ludwigsho (Palatinat).

Deux des meilleurs détectives allemands, qui s'étaient déguisés en jeunes filles, se promenaient, le soir, dans le quartier malfamé de la ville, quand des cris les attirèrent dans une ruelle obscure. Ils aperçurent le misérable qui attaquait une femme mariée; ses deux mains étaient encore rouges de sang.

Ce monstre est accusé d'avoir attaqué et mutilé horriblement dix-huit femmes. Il a fait des aveux complets et détaillés.

Il se nomme Louis Graf, âgé de 25 ans et originaire de Languenveil (Palatinat). Il était employé comme chef d'équipe sur le chemin de fer du Palatinat.

Depuis deux semaines, un meneur de bestiaux nommé Demain était en prison, accusé de tous les crimes commis par Graf.

Exécution capitale

Ce matin, au point du jour, le nommé Allières, le parricide de Labarthe de Muret, condamné à mort par la cour d'assises de Toulouse, a été guillotiné.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 30 avril ont été nommés instituteurs :

MM. Cavané, de Rampoux à Teyssieu ; Delmas, de Dégagnac à Rampoux ; Clary, de Montcuq à Cazals ; Rigal, de Freyssinet à Saubiac ; Labrunhie, de Rignac à Fraysinet-le-Gourdonnais ; Sans, de Teyssieu (non installé) à Rignac ; Delpech, de Labatude à Bagnac ; M<sup>me</sup> Mespoulhé, institutrice de Carennac à Bretenoux.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Des bourses d'enseignement primaire supérieur ont été accordées aux jeunes :

Arnaud Elie, né le 17 novembre 1887 aux Arques ; demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Calmels Marie-Antoinette, née le 4 mars 1886 à Cazals ; demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Coldefy Théophile, né le 10 février 1885 à Rocamadour ; demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Martel.

Delsol Berthe, née le 2 janvier 1885 à Catus ; demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Gratias Louis-Antoine, né le 21 janvier 1887 à St-Céré ; bourse d'entretien, école primaire supérieure de St-Céré.

Hugoneng Henri-Marie-Georges-Elie, né le 4 décembre 1887 à Cahors ; trois quarts de bourse d'internat, école primaire supérieure de St-Céré.

Lamoure Jean-Albert, né le 18 novembre 1886 à Puy-l'Evêque ; demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzach.

Lherm Maria, née le 27 septembre 1885 à Meymac (Corrèze) ; demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de St-Céré.

Nouvelle Jean-Baptiste, né le 30 août 1887 à Maussac (Corrèze) ; demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Martel.

Puech Anne-Marie, née le 14 mai 1886 à Teyssien ; demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de St-Céré.

CAHORS

Enregistrement

M. Auguste Colin, receveur-rédacteur à la direction du Lot, est nommé sous-inspecteur de l'enregistrement et des domaines dans la Manche.

M. Mage, receveur de l'Enregistrement à Mimizan (Landes), est nommé receveur-rédacteur près la direction de l'Enregistrement du Lot, en remplacement de M. Colin.

Manœuvres de cadre

Deux généraux, vingt-cinq officiers, quarante hommes de troupes, soixante chevaux et trois voitures séjourneront à Cahors du 5 au 6 mai pour les manœuvres de cadre.

Patronage de jeunes filles

Dimanche prochain, 5 mai, à 2 heures et demie du soir, M. Chaigne, procureur de la République, membre du conseil d'administration de l'école normale d'institutrices, fera au Patronage de jeunes filles ouvert dans cette école, une causerie sur : « Ruy-Blas ». Cette causerie sera suivie de la lecture dialoguée du drame par M<sup>me</sup> Grangier, MM. Chaigne, Fournier, Mergier, Grangier et Escande.

Nécrologie

M. Marcenac, médecin-major de première classe en retraite, officier de la Légion d'honneur, maire de Saint-Vincent-Rive-d'Olt depuis le 20 mai 1888, conseiller général du canton de Luzach depuis le 12 août 1892, né le 7 juin 1826, est décédé hier soir, mercredi, à 6 heures.

M. Marcenac avait l'estime de tous ses collègues du Conseil général dont il était le doyen.

C'était, au vrai sens du mot, un brave homme dévoué à ses électeurs pour lesquels il ne marchandait ni sa peine ni son temps. Sa vie politique n'offre rien de saillant ; M. Marcenac était un républicain modéré, qui jamais ne prit part aux luttes, aux discussions qui passionnent et qui divisent.

Nous adressons à sa famille nos condoléances.

Banquet des enfants du Quercy

Soixante-dix convives étaient réunis dimanche chez Tivolier, pour le banquet annuel de la Société amicale et philanthropique des Enfants du Quercy. Le repas a été servi avec une correction parfaite.

M. le docteur Maynard, président de la société, ouvre la série des discours. Il retrace en quelques mots les services rendus par la société et fait entrevoir ce qu'on peut espérer d'elle.

Puis prennent successivement la parole : M. le docteur Crozat, au nom des Enfants de l'Hérault ; M. Passerieu, au nom de la presse toulousaine, et enfin M. Halberg, vice-président de la Société, et M. Veschambre, sociétaire.

Tous ces discours ont été fort applaudis. Le bal s'est ouvert à dix heures. Un public de choix, composé des familles des compatriotes et de quelques invités, s'y était donné rendez-vous. On a dansé jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Vétérans des armées de terre et de mer

La remise du Drapeau à la 580<sup>e</sup> section de Cahors des Vétérans des armées de terre et de mer, aura lieu dimanche prochain, 5 mai, à 11 heures précises, devant le monument Gambetta, sous la présidence de M. le Préfet du Lot, et en présence de M. Costes, sénateur, M. Rey, député, M. le Colonel du 7<sup>e</sup> de ligne et des autorités civiles et militaires.

La Société de gymnastique, la Société des anciens militaires, l'Orphéon de Cahors, l'Avenir cadurcien, les diverses institutions de notre ville prêteront leur concours à cette solennité.

A l'issue de cette cérémonie les Vétérans se rendront à l'Hôtel du Lion d'Or où doit avoir lieu le banquet annuel.

Nettoyage

A la suite de plaintes, M. le commissaire de police a fait enlever des allées Fénélon une baraque foraine installée depuis quelques jours. Une employée de cette baraque a même été envoyée à l'hospice de Cahors après une visite sanitaire.

Portefeuille perdu

Un portefeuille contenant 600 francs en billets de banque de 100 fr. a été perdu hier de la gare à la rue Nationale.

Prière à la personne qui l'a trouvé de le rapporter à M. Pezet Elie, rue Nationale 16. Bonne récompense.

Vol dans une maison de vigne

Dans la nuit du 29 au 30 avril, des malfaiteurs se sont introduits avec effraction dans une maison de vigne, sise à la côte de Roquebilière, près Cahors, appartenant à M. Capelle, mercier.

Les malfaiteurs, au nombre de deux probablement, ont fracturé la porte à l'aide d'un levier en fer, qui se trouvait sous un hangar, près de la maison.

Ils ont bu du vin et des liqueurs qui étaient dans des placards et ont mangé des œufs crus.

Il y avait deux verres sur la table. Ils ont tout bouleversé, mais ils n'ont pris qu'un petit tapis de table en laine fait au crochet, une paire de sabots et une paire de chaussons.

Ces voleurs ont été discrets, puisqu'ils n'ont pris que trois objets sans valeur, lorsqu'ils pouvaient prendre d'autres objets d'une valeur considérable.

Une enquête est ouverte.

Les voleurs de chevaux

Le 25 novembre 1899, la cour d'assises du Lot condamnait un individu le nommé Bonneaud Jean, âgé de 36 ans, boucher, né à Châteauneuf, arrondissement de Cognac (Charente) à 2 ans de prison.

C'était à la suite de tentative de vol de chevaux au préjudice de M. Cabaynes de Cahors, que fut prononcée cette condamnation contre laquelle Bonneaud se pourvut en cassation.

Son pourvoi fut rejeté : à tout hasard, il adressa un recours en grâce au président de la République.

Or, à cette occasion il fut établi que l'état civil de Bonneaud était faux, et qu'en réalité le voleur de chevaux s'appelait Henri Hays, âgé de 31 ans, et que c'était un malfaiteur de la pire espèce condamné déjà six fois pour vol.

Sa dernière condamnation — 5 ans de pri-

son — avait été prononcée par la cour d'assises de l'Ariège ; mais le 26 juillet 1899 Hays s'évada de la prison de Foix et vint à Cahors où il tenta de voler les chevaux de M. Cubaynes.

Ce peu intéressant individu, comparaitra devant la cour d'assises du Lot, le 10 juin 1901 pour y répondre du crime de faux en écritures publiques.

Vol à la tire

La nommée Jeanne Soullignac, femme Baptiste Bousquet, âgée de 50 ans, et demeurant à Conviens commune de Montcuq, surprise en flagrant délit de vol à la tire sur la place du marché, a été mise en état d'arrestation et conduite devant M. le Procureur de la République qui l'a faite écrouer.

Accident

Ce matin, un meunier de Douelle chargeait des barriques lorsqu'une dégringola et tomba sur l'index de la main gauche du malheureux meunier qui, soigné immédiatement à la pharmacie Fournié, ne pourra se servir de sa main de sitôt.

L'index gauche est horriblement déchiré ; de nombreux soins et un long repos sont nécessaires pour la guérison de cette blessure.

Foire du 1<sup>er</sup> mai 1901

La foire du 1<sup>er</sup> mai n'a pas été très importante.

Les cours de bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 37 à 38 fr. les 50 kilos ; attelages, de 500 à 800 fr. la paire.

Porcelets de 20 à 35 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons gras, 0,70 à 0,75 le kilo ; Brebis, cours des derniers marchés avec une légère hausse.

Halle : Blé en vente, 250 hectolitres, vendus 200, prix moyen 15 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs 180 hectolitres, vendus 165, prix moyen 14 fr. 20 l'hectolitre.

Pommes de terre de 4 à 5 fr. les 80 litres.

Marché : Poulets, 0 fr. 75 le 1/2 kilo ; Volailles grasses, 0 fr. 70 le 1/2 kilo ; Lapins privés, de 1,50 à 2 fr. pièce ; Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Théâtre de Cahors

Ce soir jeudi 2 mai, la tournée Castelain donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

CORALIE ET C<sup>ie</sup>

pièce en trois actes de MM. Valabrègue et Hennequin.

Le spectacle commencera par

LE CONTROLEUR DES WAGONS-LITS

comédie en 3 actes de M. Alexandre Brissson.

Le bruit du succès obtenu par cette tournée dans les villes visitées par elle est parvenu jusqu'à nous, aussi nous ne saurions trop engager le public à se rendre à cette soirée qui promet d'être des plus amusantes ; le succès obtenu par la pièce de MM. Valabrègue et Hennequin, de même les applaudissements recueillis partout par les artistes dont s'est entouré M. Castelain nous font prévoir une excellente soirée.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 MAI 1901.

Allegro Militaire,	Schummel
Adolphe et Cara (Ouv <sup>re</sup> )	Dalayrac
Les Jolies Viennoises (Valse)	Ziehrer
Haydée (Fantaisie)	Auber
La Mascotte (Quadrille)	Audran

De 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 avril au 3 mai 1901

Naissance

Lacoste, Jean-Marie, rue Vayrols, 8. Malique, Louis, à Regourd.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
1 Merc.	+ 15	+ 9	665	Pluie
2 Jeur.	+ 15	+ 11	666	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable. D<sup>r</sup> HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

SAUZET. — Nos bons fonctionnaires ! — Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'indécence attitude politique de quelques agents des postes du Lot.

Il paraît que nos avertissements ne servent à rien... que dis-je, ils servent à faire noter supérieurement, sans doute, les receveurs ou receveuses réactionnaires, par le directeur des postes du Lot.

Ce résultat est loin de nous surprendre ; aujourd'hui comme hier, les républicains sont partout les suspects, les réactionnaires seuls ont droit à quelques égards et aux faveurs.

Soit. Nous allons donc permettre à une autre receveuse du département d'avoir, dans son dossier, une note excellente.

M<sup>me</sup> C... ne nous en aura aucune reconnaissance. Elle aura tort ; on pourrait croire que nous plaisantons, rien n'est plus certain : favoriser les écoles congréganistes est aujourd'hui pour les fonctionnaires une recommandation à nulle autre pareille.

Donc, la receveuse des postes de Sauzet, ne se contente pas d'aller régulièrement à la messe, ce qui est son droit strict. Elle encourage, par tous les moyens à sa disposition, l'école des bonnes sœurs. Elle a mérité, paraît-il, de par son attitude, de figurer parmi les Dames patronesses de l'école congréganiste, — ce dont elle se montre très fière ; et l'une des institutrices congréganistes, récemment malade, n'a pas eu de garde-malade plus dévouée que la receveuse.

Cela prouve assurément la bonne âme de Mme C., mais cela prouve également que ses sentiments ne sont rien moins que laïques.

Ajoutons que Mme C. qui assiste à toutes les fêtes ou réunions organisées par les sœurs, s'abstient systématiquement d'assister aux fêtes des écoles laïques.

Mme C. est mûre pour l'avancement !

Un autre de nos fonctionnaires, notre nouveau percepteur, mérite lui aussi une mention spéciale.

M. le Percepteur est l'ami des gens bien pensants ; il déjeune chez M. le curé, il offre des bouquets aux bonnes sœurs ;...

M le Percepteur, accompagné du chef de la réaction, va chercher à la gare de Parnac le missionnaire envoyé chez nous pour exhorter les fidèles...

M. le Percepteur... Mais que l'administration se renseigne et elle verra que cet excellent percepteur est lui aussi très mûr pour une nouvelle promotion de classe.

BOULVÉ. — Acte de probité. — La nommée Féline Bousquet, de Langlade, commue du Boulvé, a trouvé un porte-monnaie renfermant la somme de 40 fr. Elle s'est empressée de le rendre à son propriétaire dès que ce dernier a été connu. Nos félicitations à cette brave femme.

MECHMONT. — Election municipale. — Dimanche dernier a eu lieu à Mechmont une élection municipale à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Izarn, maire, décédé.

M. Georges Martin, avocat au barreau de Cahors, gendre de M. Izarn, a été élu conseiller municipal.

Dimanche prochain aura lieu l'élection du maire.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Colonies. — Notre compatriote et ami, M. Frédéric Chabbaud, négociant, conseiller municipal de Saint-Louis (Sénégal), vient d'être élu conseiller général de cette circonscription.

M. Chabbaud est un ferme et loyal républicain. Au nom de ses amis, nous lui adressons les plus vives félicitations.

— Compatriote. — Notre jeune compatriote M. Ludovic Séguier, vient de subir avec succès, les épreuves du concours des postes et télégraphes.

— La fête du 5 mai. — A l'occasion de la

ête patronale de dimanche prochain 5 mai, la place de la Raison prend de jour en jour une grande animation. Les diverses attractions commencent à s'installer. A signaler le Palladium-Théâtre, direction Courtois, établissement de premier ordre, avec les fontaines lumineuses et le Cinématographe, qui nous a laissé l'andernier le plus agréable des souvenirs ; le Musée des beaux-arts, le Panorama Paday, chevaux de bois, manèges, cirque, loteries, tirs. On nous annonce aussi l'arrivée prochaine de la grande ménagerie Dickmann-Pezon, ce grand établissement zoologique qui possède une belle collection de fauves, et pour la fin mai, l'installation, sur notre place, d'une troupe dramatique sous la direction Donville. Nous leur souhaitons à tous bonne recette.

**FAYCELLES.** — *Enfant noyé.* — Samedi dernier, un jeune enfant, âgé de trois ans, dont le père est meunier à Galiot, commune de Faycelles était sorti de la maison pour s'amuser sur les bords de l'étang. Des qu'ils s'aperçurent de son absence, ses parents l'appelèrent, et, ne recevant pas de réponse, sortirent afin de le retrouver. La première chose qui frappa leur vue fut le corps de leur enfant, qui surnageait sur l'eau. Transporté de suite à la maison, il n'a pu être rappelé à la vie, malgré tous les soins prodigués. On juge du désespoir des pauvres parents.

**PUYBRUN.** — *Foire du 27 avril.* — La foire qui s'est tenue samedi a été une des plus belles et des plus importantes de la région.

De nombreux marchands s'y étaient rendus ; aussi, quoique les divers marchés, bœufs gras, veaux, moutons, agneaux, etc., fussent abondamment pourvus, tout a été enlevé rapidement et à des prix rémunérateurs.

Admirablement placée sur les bords de la Dordogne, au centre d'un pays d'engraissement et d'élevage, la petite ville de Puybrun, dont les foires sont très anciennes et très renommées (deux par mois, les 10 et 27 de chaque mois), offre par ses facilités d'embarquement : gare de Puybrun, ligne de Saint-Denis à Aurillac, et l'abondance de ses marchés, toutes les garanties désirables aux acheteurs.

**SOUSCEYRAC.** — *Rixe.* — Une rixe, qui pourrait avoir des conséquences graves, a éclaté à Teyssieu, entre les sieurs B... et B..., cultivateurs au village de Planavergne.

Une discussion s'engagea entre eux au sujet du virage des eaux, et, pris d'une violente colère, l'un s'arma d'une fourche et en porta un violent coup à la figure de son adversaire qui, armé aussi d'une hache, se vengea en le frappant aussitôt à l'épaule droite.

Tous les deux se servant de pareils outils furent grièvement blessés, et la gendarmerie, appelée sur les lieux, a dressé procès-verbal.

L'état des blessés, quoique assez grave, ne donne pas, d'après les médecins, de graves inquiétudes.

**Arrondissement de Gourdon**

**Aux Républicains**  
**ORGANISATION POLITIQUE**

(Suite)

**LES ACTES**

Les longs préliminaires de l'organisation politique que nous n'avons cessé de réclamer paraissent toucher à leur fin. L'instant décisif est enfin arrivé. Aussi nous félicitons-nous d'avoir pu mener à bien une entreprise aussi ardue.

Les membres du CERCLE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE de Gourdon sont, en effet, convoqués pour samedi prochain à 8 heures 1/2 pour recevoir notre sympathique sénateur, M. de Verninac, Vice-Président du Sénat et Président d'honneur du Cercle. Nous croyons savoir que la soirée ne se terminera pas sans qu'une entente se fasse au sujet du programme d'action républicaine à arrêter en vue de la campagne électorale prochaine. Sa visite sera donc la consécration souveraine de l'organisation projetée.

Ainsi que nous l'avions déjà dit, le « CERCLE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE » de Gourdon nous paraissait tout indiqué pour être le berceau de cette

**Ligue républicaine**

Ne doit-il pas être, — comme ailleurs — le véritable foyer d'où doit partir l'étincelle émancipatrice qui devrait électriser toutes les volontés et enflammer tous les enthousiasmes pour préparer le bon combat et assurer toujours et quand même d'éclatantes victoires républicaines ? Ne représente-t-il pas, en effet, un noyau de républicains aussi fermes qu'éprouvés, sur lesquels on doit pouvoir absolument compter en toute occasion ?

N'est-il pas, enfin, le centre naturel d'où doivent rayonner les saines et nobles idées du progrès franchement démocratique dans l'arrondissement ?

A cet effet, nous espérons que le CERCLE ne tardera pas à organiser, dans toute la région, une tournée de conférences républicaines pour éclairer les citoyens sur leur véritable devoir politique.

Pourquoi alors ne pas utiliser cette force ? Elle ne peut, quoiqu'on dise, déranger aucun plan, contrarier aucune ambition, soulever aucune hostilité sincèrement républicaines.

LA LIGUE ne poursuivra qu'un but : le succès du parti démocratique dans l'arrondissement. Elle n'est créée — d'ailleurs nous le répétons bien haut — en vue d'aucune personnalité, mais bien pour le triomphe d'une IDÉE et D'UN PRINCIPE.

Nous mettons ces considérations bien au-dessus des questions de coterie ou de parti pris que nous tenons pour ce qu'elles valent et que nous dédaignons d'ailleurs sincèrement.

A ces conditions, l'union sera entière et complète. Elle deviendra un devoir sacré pour tous et sera le gage assuré de prochaines et décisives victoires.

Que tous les républicains s'entendent donc d'ores et déjà et formulent leur *desiderata*. Pourquoi n'arrêterait-on pas en commun les grandes lignes des revendications les plus importantes pour les soumettre ensuite au candidat choisi plus tard par le Congrès. Quoique la mode du mandat impératif ne soit pas encore venue, il nous paraît rationnel, très démocratique — et aussi très sage — surtout après avoir été honteusement dupés, comme nous l'avons été par le transfuge Martelais — de rééditer les fameux Cahiers de 89. C'est à cette seule condition d'ailleurs que le député remplirait un véritable MANDAT et serait réellement MANDATAIRE de ses commettants.

En attendant, réjouissons-nous de ce premier résultat et comptons que prochainement un véritable et solide faisceau réunira toutes les forces du parti républicain radical pour le triomphe de la République.

Et maintenant aux actes !

(A suivre) MARC TO.  
\* \* \*  
X....., le 29 avril 1901.

Mon cher ami,  
Puisque vous voulez bien demander à tous, la manière de voir de chacun, au sujet de l'organisation projetée, permettez-moi de vous faire connaître la mienne qui est certainement partagée par un grand nombre de nos coreligionnaires politiques.

Une telle organisation sera chose difficile dans notre arrondissement. Si déjà il existe quelques groupements, presque partout, tous les rouages sont à créer. Comme vous le dites, les bonnes volontés ne manquent certes pas, mais beaucoup hésiteront à entrer dans un mouvement dont ils ne comprendront pas l'importance ou dont, ils ne verront pas le but élevé. Le véritable désintéressement est rare. Il serait donc utile, à mon avis, de faire prendre l'engagement FORMEL à tous les hommes politiques qui collaboreront à cette œuvre de ne jamais recollaborer aux pouvoirs publics que des candidatures ou des demandes fondées, présentées par les comités communaux ou cantonaux et émanant de sincères républicains.

Nous voyons trop souvent, en effet, — et beaucoup de découragements n'ont pas d'autre origine, — d'excellents démocrates éconduits, là où d'avérés réactionnaires ou encore mieux des cléricaux dument estampillés reçoivent un accueil empressé et cela, nous rougissons de l'avouer chez des chefs de parti républicains, chez des hommes politiques d'avant-garde.

Ces mœurs détestables et si préjudiciables à la cause que nous servons, doivent cesser au plus tôt. A ce prix seulement la confiance renaîtra. La justice pour tous, mais les faveurs pour les amis. Démasquons donc

toutes les louches intrigues de nos ennemis et montrons-leur que nous sommes enfin au gouvernail. Leur règne a bien assez duré. Chacun son tour. C'est une œuvre de simple défense. Le succès, nous le répétons est à ce prix. J'espère qu'on nous comprendra et qu'un article des statuts dont on va jeter les bases, portera cette indication formelle de défense et de salut démocratiques.

Tout dévoué  
O. A. - GUET.

**GOURDON.** — Nous croyons savoir que le parquet s'occupe d'une affaire malpropre qui ouvrira peut-être les yeux de la gent cléricale d'une commune de l'arrondissement. Nous nous en tiendrons là pour aujourd'hui afin de ne pas gêner l'action de la justice.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 28 avril. — Le nommé Félix Favory, âgé de 28 ans, cultivateur à Saint-Cirq-Madelon, est condamné à 50 francs d'amende et aux dépens, pour délit de chasse en temps prohibé.

— Le nommé Despages, cultivateur à Martel, qui, lors d'une perquisition faite à son domicile par la gendarmerie de cette ville fut trouvé nanti de 500 grammes de taoc de contrebande et d'un couteau servant à fabriquer le tabac à fumer, est condamné à mille francs d'amende, aux dépens et à la confiscation des objets saisis.

— Pierre Lacombe, âgé de 60 ans, cultivateur aux Barbiers, commune de Gourdon, qui a été trouvé en possession de 4,500 allumettes de contrebande lors d'une perquisition faite par M. le commissaire de police de notre ville, assisté par la gendarmerie, est condamné à 100 francs d'amende, aux dépens et à la confiscation des allumettes saisies.

— Pierre Massias, cultivateur à Cozances, canton de Martel, qui a soustrait frauduleusement un billet de banque de cinq cents francs au préjudice du nommé Alfred Bar, aubergiste au même lieu, est condamné par défaut à trois mois de prison et aux dépens.

— *Conseil de révision.* — Les opérations du conseil de révision du canton de Gourdon pour la formation de la classe de 1900 ont eu lieu lundi dernier à deux heures de l'après-midi, à la mairie de notre ville, sous la présidence de M. le préfet du Lot.

Seuls, les jeunes gens de la commune du Vigan sont arrivés précédés de drapeaux et de la musique.

Tout était terminé vers quatre heures. Aucun incident à signaler.

— *Arrestation.* — Ces jours-ci, la gendarmerie de Martel a arrêté le nommé Porchier, âgé de 38 ans, originaire d'Aurillac-le-Bort (Corrèze), sous l'inculpation de vagabondage.

Conduit sous bonne escorte à Gourdon, Porchier a été écroué à la prison de notre ville, en attendant de passer en police correctionnelle.

**MARTEL.** — Notre sénateur, M. de Verninac vient de faire connaître le futur candidat au Conseil général, M. Miret, dans les communes de Baladou, Cressensac et Cuzance. L'accueil chaleureux que ces messieurs ont reçu dans ces divers endroits, de tout le parti républicain, indique bien que cette loque électorale qu'est le député de Gourdon, ne fera pas long feu devant les électeurs républicains.

Aucun démocrate digne de ce nom ne peut voter pour M. Lachèze après tant de gages donnés à nos adversaires.

Dans les trois communes citées, le candidat de toutes les réactions sera écrasé, anéanti par la démocratie qui s'est ressaisie et veut marcher à la victoire en rangs compacts.

La ville de Martel essentiellement républicaine, ne retombera pas dans ses errements passés ; elle les reconnaît et les déplore.

**CRESSENSAC.** — Les élections au Conseil général dans le canton de Martel se présentent sous les meilleurs auspices, le sympathique maire de Floirac, M. Miret, est venu nous voir accompagné par l'éminent vice-président du Sénat, M. de Verninac. Les électeurs de notre commune accourus en foule se sont empressés autour d'eux avec un enthousiasme rare pour les assurer de leur dévouement à la cause de la vraie République. Cressensac donnera à M. Miret une majorité écrasante ; les républicains, même les plus modérés sont scandalisés, écœurés de l'attitude cléricale et réaction-

naire du conseiller sortant, le député Lachèze.

C'est la dernière fois qu'il a trompé les républicains : jamais plus ses chauds partisans d'autrefois ne voteront pour lui.

**CREYSSE.** — *Les élections.* — Si tous les échos qui nous parviennent de tous les points du canton de Martel, continuent à se répercuter au sein de nos vallées, la situation politique du député de Gourdon est très gravement compromise et les élections du conseil général lui seront funestes.

Il paraît que tous les fiefs électoraux de M. Lachèze l'abandonnent complètement, là, où hier il avait presque tous les suffrages, des groupes se forment dans chaque hameau et on se prépare à la future bataille.

Le pays ne veut plus d'un représentant qui fait l'admiration de « La Défense-Croix ». Il est tout naturel que les ardents démocrates qui peuplent nos campagnes se souviennent bien des luttes formidables que nos ancêtres ont soutenues au prix de leur sang pour faire triompher les principes de 1789 ; qu'ils ne veuillent plus se laisser passer le bridon et reprendre leurs libertés conquises.

C'est pour cela, que Creysse, qui connaît la fermeté des sentiments républicains de M. Miret, l'aménité de son caractère, sa servabilité, fera un puissant effort pour donner une grosse majorité à ce démocrate. Ici comme ailleurs, nous ne voulons pas rester en arrière de la marche en avant.

**L'HOPITAL-SAINT-JEAN.** — *Coup de pied cléricale aux laïques.* — On nous écrit :

M. L'Evêque de Cahors était en tournée pastorale ces jours derniers à l'Hôpital-Saint-Jean, commune de Sarrazac. Le curé, les frères et les sœurs avaient essayé d'organiser une réception grandiose qui a absolument raté ; la garde improvisée était piteuse de tenue et d'ensemble, le reste aussi.

Le desservant de cette paroisse a fait un éloge pompeux de ses fidèles à son évêque glissant rapidement sur les sentiments religieux, car le fanatisme est de mode dans ce pays, mais appuyant surtout sur le bien-être matériel dont jouissent en général les habitants du causse propriétaires d'importantes truffières.

Pas maladroite le petit boniment !

On pourrait bien lui appliquer la fable du bon Lafontaine :

Apprenez que tout flatteur  
Vit aux dépens de celui qui l'écoute

Dans sa réponse, l'évêque n'a pu s'empêcher de jeter un coup de boutoir à nos laïques ; en parlant des écoles des frères et des sœurs, il a félicité la population de n'avoir pas eu l'idée de faire créer une école de filles concurrente de l'autre.

Où donc trouve-t-on le libéralisme que certains octroient si facilement à l'évêque de Cahors.

**SOUILLAC.** — *Noyé dans une mare.* — Dimanche, la fête locale du village de Meyraguet a été attristée par un douloureux événement.

Le jeune Beauchamp, âgé de 7 ans, avait quitté la réunion de famille pour aller s'amuser, lorsque ses parents, ne le voyant pas revenir, s'enquirent de ce qu'il faisait et aperçurent son chapeau flottant dans la mare voisine de leur maison.

Le corps du malheureux fut retiré de l'eau, mais malgré les soins prodigués on ne put le ramener à la vie.

Les constatations légales ont été faites par le docteur Vizerie.

**SOCIÉTÉ DES USINES DE BRIANSK**  
Société Anonyme Russe, Capital : 8.087.500 Roubles  
Siège Social à Saint-Petersbourg

**AUGMENTATION DU CAPITAL PAR L'ÉMISSION DE 40.000 Actions nouvelles de 100 Roubles (nominal)**  
Suivant décision de l'Assemblée Générale et autorisation par Ukase de S. M. l'Empereur de Russie, en date du 9/22 mars 1901

**Prix d'Emission : Fr. 540**  
(En souscrivant, . . . . . 340 »  
A la répartition du 15 au 20 Mai 1901, 100 » 540 Fr.  
Du 20 au 30 Juin 1901 . . . . . 100 »)

**On souscrit les 6 et 7 Mai 1901**  
ET DES AUJOURD'HUI PAR CORRESPONDANCE A LA  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, dans ses Agences, Bureaux de quartier  
et chez ses correspondants : Paris, Départements et Etranger  
BANQUE RUSSE DE COMMERCE ÉTRANGER, 7, r. du Helder, Paris

Les actionnaires ont un droit d'irréductibilité dans la proportion  
de deux actions nouvelles pour dix actions anciennes.  
Toutes les autres souscriptions sont sujettes à réduction.

*Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.*

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXIII

LE PETIT LÉOPARD DE FRANCE

Elle avait renoncé à son jour de fête, tout entier pour soulager les souffrances et adoucir la solitude de l'ami Cecil qui se mourait là, et elle en avait été récompensée en l'entendant parler des bienfaits de cette grande dame, bienfaits qui ne lui coûtaient rien que la peine de donner quelques ordres à ses gens, comme s'il se fût agi des charités admirables d'un ange descendu du ciel !

— Sacrebleu ! murmura-t-elle, pendant que sa main se promenait sur les crosses des pistolets passés dans sa ceinture. Echauffourée ou Achmet, ou quelques autres, pourraient bien lui jeter un verre de vin au nez, et l'étendre mort à ma place, après une ou deux passes, dix minutes après. Pourquoi ne le leur ai-je pas dit ? J'ai envie...

En ce moment, elle l'aurait tué elle-même, sans réfléchir une seconde !

En tous temps, l'un après l'autre, la pluie et le beau temps se succédaient avec une rapidité électrique dans son variable et irasci-

ble caractère ; mais ici elle avait été blessée et mortifiée à l'heure même où elle avait sacrifié son plaisir à l'amour de son prochain. En outre, il venait se mêler à ses regrets l'ardeur violente et intolérable de la jalousie passionnée et inconsciente d'une nature absolument indomptée et de sang gaulois, vif et chaud comme les sources d'eau bouillante du Geysir.

— Vous l'avez vexée, Victor, dit Léon Ramon, lorsqu'ils l'eurent vue franchir les portes de cette grande salle désolée.

— J'espère que non ; je ne sais pas comment, — répondit Cecil. — Il est impossible de suivre les détours de son humeur fantasque. Un enfant... un soldat... une danseuse... un brinhand... une beauté gâtée... un gamin espiègle... comment traiter ce petit fagot de contrastes ?

L'autre sourit.

— Ah ! vous ne connaissez pas encore la Petite. Elle vaut la peine d'être étudiée. J'avais fait son portrait il y a quelques années : la Vivandière de sept ans. C'est hiver-là, il n'y eut pas de tableau plus remarqué au salon. Je voyageais en Algérie alors, je n'étais pas encore entré dans l'armée. La première chose que je vis de Cigarette, ce fut ceci : Elle avait sept ans, et avait été battue à en être couvertes de noirs et de bleus, on lui avait cassé deux de ses jolies petites dents. Les hommes étaient furieux ; c'était leur favorite, et elle ne voulait pas dire qui avait fait le coup, sachant bien que vingt sabres auraient aplati le coupable comme un beignet si elle avait donné son nom.

Je la fis poser devant moi quelques jours après.

Elle fut flattée de mon portrait et je lui demandai de me dire pourquoi elle n'avait pas voulu dire qui l'avait maltraitée.

Elle mit sa tête de côté comme un rouge-gorge, et me dit tout bas : — « C'est un de mes camarades... parce que je n'ai pas voulu voler à sa place. Je ne voudrais qu'on lesache... cela les démoraliserait. Si un soldat français commet une lâcheté, un autre soldat français ne doit pas le trahir. » Voilà ce qu'était Cigarette... à sept ans. L'esprit de corps était plus fort chez elle que sa propre sécurité. Que dites-vous de cette nature ?

— Je dis que c'est superbe !... que cela ne peut se comparer à rien. Quel malheur que...

— Ah ! tais-toi — dit l'artiste d'un air moitié fatigué, moitié riant, — épargne-moi les vieilles formules usées et triviales du monde. Parce que le lin et le chanvre poussent tous seuls pour notre usage et que les fleurs des jardins sont soignées, ne peut-il y avoir un seul bouton qui s'ouvre par le simple amour du soleil et se balance librement au vent ? Crois-moi, mon cher Victor, ce sont les existences qui n'ont pas suivi la règle commune qui font le plus de bien et donnent la plus abondante moisson.

— Assurément. Seulement pour cette enfant, pour cette femme, pour son avenir...

— Son avenir ?... Eh bien, elle mourra, je le crois, un jour ou l'autre, en tête d'un régiment, après un combat désespéré, en s'élançant à la charge, tenant un drapeau tricolore

déchiré dans ses petites mains. C'est là ce que doit espérer Cigarette. Pourquoi pas ?... Il y aura toujours un million de femmes terre à terre prêtes à conserver le décorum traditionnel de leur sexe et à tirer en paix leurs aiguilles au coin de leur feu. Une petite lionne par-ci, par-là, dans une génération, ne peut pas faire beaucoup de mal.

Cecil garda le silence. Il ne voulait pas contrecarrer le blessé en disant... ce qui aurait pu amener un courant de pensées moins agréables...

Ce qu'à la vérité il avait dans l'esprit, que l'avenir dont il voulait parler pour la petite Enfant du Drapeau ne devait pas être brisé par une mort glorieuse dans un combat, qu'il se traînerait en une vie odieuse, lorsque la jeunesse aurait fui et emporté à jamais avec elle ses grâces sans nombre, et qu'il ne resterait plus alors que cette souillure de la débâche et de l'ivrognerie une créature endurcie, flétrie, sans joie, cruelle et horrible qui blesse la vue et répugne même aux plus bas d'entre les hommes, qui est comme la lie du vin de l'ivrogne, comme la cendre des feux éteints, comme le son discordant d'une lyre brisée.

Cigarette était charmante alors... un vrai conte fée en jupons courts... un petit feu d'artifice fantastique sorti d'un cerveau extravagant, avec l'impudence d'un jeune Arlequin et tous les séduisants attraits d'une belle jeune fille.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition industrielle et artistique de Montauban (1901)

A l'occasion de l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire des combattants et du grand concours musical, aura lieu à Montauban, durant juillet et août prochain, à la halle aux grains et sur son esplanade, une exposition industrielle et artistique qui recevra tous les produits de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'horticulture, les travaux scolaires et les Beaux-Arts.

En attendant l'installation des bureaux, s'adresser pour plus amples renseignements, par correspondance, à M. le commissaire général de l'exposition industrielle et artistique, à la halle aux grains, Montauban.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Chateaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>ème</sup>, à la libre circulation sur cette ligne

et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>ème</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur éprouve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

A CÉDER IMPORTANTE IMPRIMERIE AVEC JOURNAL

Adresser les lettres à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, aux initiales A. M.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées. Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10c En Vente partout 10c

La VRAIE MODE

Coffre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)